

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2026

L'an deux mille vingt six, le 12 septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Olivier GIL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AUBERGER Clotilde, M. BISCHOFF Raphaël, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

Procuration(s) :

Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. TIFFAY Jacky, M. CHARBONNIER François donne pouvoir à M. GIL Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLONDET Isabelle, M. CHARBONNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme AUBERGER Clotilde

Date de convocation
03/09/2026

Date d'affichage
03/09/2026

MODIF STATUTS DE LA CCC

Modification des statuts de la Communauté de Commune du Clunisois - Révision

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant fusion-extension des communautés de communes du Clunisois et de La Guiche, et fixant les statuts de la communauté de communes du clunisois entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-13-019 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2018-11-23-001 du 23 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-05-12-00002 du 12 mai 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2022-10-27-00004 du 27 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2024-04-25-00005 du 25 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu la modification des statuts approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire le 06/07/2026,

Vu la notification de la Présidente de la Communauté de communes en date du 31 juillet 2026, nous sollicitant pour l'approbation de la révision des statuts dans les formes requises,

Considérant que le projet de statuts révisés a été présenté au Conseil municipal

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette révision conformément aux dispositions légales et statutaires applicables ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- ***D'APPROUVER le projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois en date du 06 juillet 2026,***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.***
- ***Notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
Le Maire,

